RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL au capital de 20 000 €
18 rue Guynemer– 89000 AUXERRE
RCS Auxerre : 792 623 795 – Code APE : 7219Z- SIRET :
792 623 795 00038 – TVA : FR11 792623795

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30/10/2026

L'an deux mille vingt six,

et le 30 octobre 2026,

Associé unique : *Fabienne PERETZ née VAUX*

Gérante : *Fabienne PERETZ née VAUX*

L'assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame PERETZ.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

1. *Changement du siège social de la société.*
2. *Modification correspondante des statuts.*
3. *Pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration et de publication.*

Première résolution

Madame Fabienne PERETZ expose que pour des raisons de fin de bail du lieu du siège social actuel, il est proposé de transférer le siège social actuellement situé au 18 rue Guynemer 89 000 AUXERRE, à la nouvelle adresse suivante : 460, rue du Thureau 89 000 SAINT GEORGE SUR BAULCHE..

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social conformément à la proposition.

En conséquence, l'article 4 des statuts sera modifié comme suit :
« Le siège social est situé au 460 rue du Thureau 89 000 SAINT GEORGE SUR BAULCHE. »

Résultat du vote : *Adoptée à l'unanimité.*

PP

Troisième résolution

Madame Fabienne PERETZ demande à l'assemblée de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette assemblée pour accomplir toutes les formalités légales et administratives nécessaires suite au changement de siège social.

Résultat du vote : *Adoptée à l'unanimité.*

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour et aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Fait à *Auxerre, 30 octobre 2026*

Signature de l'Associé unique, faisant également fonction de gérante.

[redacted]

Fabienne PERETZ